

Préconisations du POINT INFO

Votre projet

Suite à cet entretien, le Point Info Installation vous conseille les démarches suivantes :

Pour acquérir la capacité professionnelle :

Pour détenir la capacité professionnelle, je dois suivre :

- Stage de formation agréé en Cultures Marines (280h)
- Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole Conchyliculture
- Autre : _____

Date de la prochaine formation :

Pour patronner un chaland ostréicole :

Certificat de marin ouvrier aux Cultures Marines de niveau 1

Certificat de marin ouvrier aux Cultures Marines de niveau 2

Certificat de Patron de navire armé aux Cultures Marines de niveau 1

Prochain rendez-vous

Notes

Des interlocuteurs qui vous accompagnent

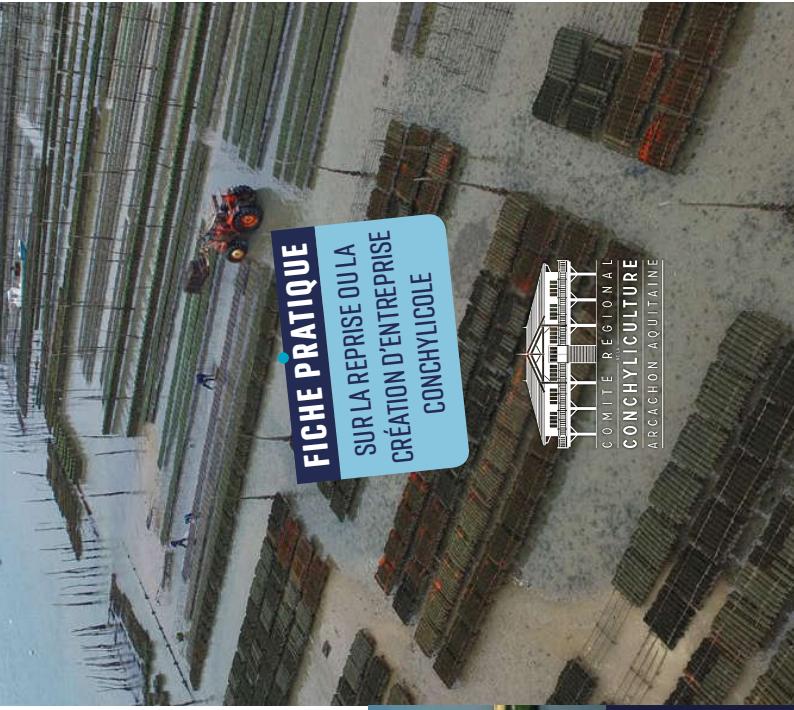
HUITRES



Comité Régional de la Conchyliculture Arcachon-Aquitaine
→ MISSIONS : coordination du Point Info et accompagnement à l'installation et à la transmission d'entreprises conchylicoles.
→ CONTACT : Marielle Philip
④ 05 57 73 08 46 - conseils@huitres-arcachon-capferret.fr

Devenir ostréiculteur sur le bassin d'Arcachon

libérez votre envie / d'entreprendre !



FICHE PRATIQUE

SUR LA REPRISE D'UNE ENTREPRISE CONCHYLCOLE



Comité Régional de la Conchyliculture Arcachon Aquitaine
15 rue de la Barbotière - 33470 Gujan-Mestras
conseils@huitres-arcachon-capferret.fr
Tel. 05 57 73 08 43 www.huitres-arcachon-capferret.fr www.unmetierdanslevent.com



Pour prendre rendez-vous avec le Point Info,
contactez Marielle Philip au CRCAA : 05 57 73 08 43



Où et on reprendre une entreprise conchylicole Quelles sont les étapes à suivre ?



La création ou la reprise d'une entreprise conchylicole nécessite plusieurs démarches administratives pour élaborer un projet solide et pérenne.

**vous
êtes là**

POINT INFO INSTALLATION

- Acquisition de la capacité professionnelle : accès aux concessions ostréicoles
- Positionnement sur la reprise d'une entreprise
- Réalisation du diagnostic préalable à l'installation

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

- Dépôt des demandes de substitution des Autorisations d'Exploitation de Cultures Marines
- Dépôt des demandes d'attribution pour l'unité fonctionnelle à terre auprès du gestionnaire
- Avis de la Commission des Cultures Marines sur les demandes

FINANCEMENT

- Montage d'un prévisionnel, d'un plan de financement
- Présentation du prévisionnel à une banque
- Validation du plan de financement par la banque
- Déblocage des fonds

RACHAT DE L'ENTREPRISE : DÉBUT D'ACTIVITÉ

- 1 Pour avoir accès aux concessions sur le DPM
- 2 Pour patronner son chaland ostréicole

Avant de pouvoir s'installer à son compte, il est nécessaire de présenter un projet conforme au Code rural et de la pêche maritime :

- Être âgé de 18 ans au moins
- Détenir le certificat de patron de navire armé aux cultures marines de niveau 1
- Être de nationalité française ou être ressortissant de l'Union Européenne
- Détenir la capacité professionnelle



Comment choisir une entreprise pour s'installer ?



Le choix de l'entreprise est un élément crucial dans la réussite de votre installation, nous vous conseillons de vérifier que votre projet répond aux points suivants :

- Respecter les prescriptions du Schéma des structures en vigueur en Aquitaine. Un outil de production constitué :
 - à minima de 45 ares de parcs en secteur 1,
 - une unité fonctionnelle à terre.
- Disposer des installations minimales : un quai, de l'eau de mer propre, un raccordement au réseau d'assainissement et d'eau potable.
- Acquérir le matériel de base : des tables et des poches ostréicoles, un navire ostréicole, un engin de levage pour assurer le déchargement du navire et un laveur pour la mise en marché des huîtres.

BON PLAN

Consulter les annonces des entreprises en vente sur le site **huîtres-arcachon-capferret.fr** (rubrique « petites annonces »)